

Déclaration des syndicats de du second degré de Gironde de la FSU

au CDEN du 7 avril 2020

Ce CDEN se tient dans un contexte de crise sanitaire sans précédent et dans une période de forte tensions politiques et sociales liées aux politiques gouvernementales et du Ministre de l'Éducation Nationale avec des réformes néfastes, imposées aux personnels fonctionnaires d'État comme aux usagers du service public :

Réforme du lycée et du baccalauréat, où la première session d'épreuves communes de contrôle continu, dites E3C, du baccalauréat 2021 a eu lieu dans le plus grand désordre et dans des conditions inacceptables.

Les réponses sécuritaire et répressive, tant envers les personnels que les élèves, n'ont contribuées en rien à l'apaisement.

En aucun cas les lycéens et leurs enseignants ne devraient faire les frais de cette situation. La FSU déplore que les personnels qui se sont mobilisés, en usant de leur droit de grève, aient été destinataires de lettres qui, reçues à la veille ou au cours des congés scolaires, s'apparentent à de l'intimidation. Elle demande que ces lettres ne

soient pas versées à leur dossier et ose espérer qu'aucune sanction ne sera prise à leur encontre.

- Réforme des retraites, où le gouvernement s'est entêté depuis le 5 décembre 2019 à maintenir une réforme régressive et injuste, dont l'objectif réel est de diminuer les pensions de toutes et tous. La FSU demande le retrait de cette réforme et l'ouverture de discussions pour améliorer le système actuel. Les personnels enseignants seraient les grands perdants de cette réforme, et ce ne sont pas les pseudo-annonces de revalorisations, surtout assorties de la redéfinition et l'augmentation de nos missions, qui compenseront quoi que ce soit, nous le savons que trop.
- Loi de «transformation» de la Fonction Publique, votée l'été dernier, met fin au paritarisme et vise à faire disparaître les syndicats. C'est ainsi la démocratie qu'ont affaiblit en laissant une administration démiurge sans aucun contrôle, ni contre-pouvoirs.

Et ce CDEN en est la belle illustration tant sur la forme (une instance paritaire consultative convoquée en visioconférence) que sur le fond (un refus de la part du DASEN de réunir une instance majeure en présentiel après la période du confinement pour permettre à tous les acteurs de la communauté éducative de s'exprimer de façon démocratique et transparente au cours de vrais échanges, de pouvoir se consulter, se concerter et prendre des décisions communes) alors que rien d'urgent ne le nécessitait.

Que dire de la préparation de rentrée dans le Second degré en Gironde ? Quelle ne fait que suivre à la virgule près les préconisations austéritaires et ravageuses pour les services publics.

En effet, dans le second degré, le DASEN supprime encore des postes sauf en collège avec une vingtaine de postes créés mais pour 1 269 élèves supplémentaires à la rentrée 2020. Comme chaque année, ce solde rachitique de 11 postes ne couvrira pas la hausse continue des effectifs, de près de 1 700 élèves : 1 poste pour 154 élèves, quelle prodigalité !

De plus, si la carte scolaire est abordée plus favorablement pour le premier degré, c'est un mieux pour les collègues et les élèves de maternelle et de primaire, mais n'oublions pas que ce qui favorise les uns se fait au détriment des autres.

On ne le sait que trop bien dans le second degré puisque tous les départements de l'académie perdent des postes sauf la Gironde... qui pérore avec son solde dérisoire de 11 postes.

Moins de postes, des classes toujours plus chargées, des fermetures d'ateliers et de classe en Segpa sur fond de réforme des lycées (généraux et professionnels)... le "bonheur" des uns est à ce prix pour les autres.

Diviser pour mieux régner est un vieil adage que le DASEN semble vouloir mettre à nouveau à profit.

Pour toutes ces raisons, les syndicats du second degré de la FSU ne souhaitent pas siéger lors de ce CDEN.

[Nous continuons à défendre haut et fort les Services Publics garants d'égalité de traitement entre tous les usagers et les territoires ainsi que le paritarisme seul moyen pour faire respecter les droits individuels et collectifs des fonctionnaires.](#)